
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 juin 2015 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet
M. Pierre Goyer, chef de division - urbanisme, permis et inspection

Était aussi présent :

Un représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ dix (10)

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 274

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi
appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 29 juin 2015, à 19 h;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 275

Autoriser le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métropolitain au montant approximatif de 209 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métropolitain, au montant approximatif de 209 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 NTA1150630008

CA15 10 276

Adjuger à Signalisation SAIC inc., au montant de 58 464,79 \$, taxes incluses, le contrat pour la fabrication et l'installation de 11 stèles d'identification signalétique et 3 panneaux d'identification signalétique.

Appel d'offres 15-14472 / 3 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Signalisation SAIC inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 58 464,79 \$, taxes incluses, le contrat 15-14472 pour la fabrication et l'installation de 11 stèles d'identification signalétique et 3 panneaux d'identification signalétique ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1156085004

CA15 10 277

Octroyer à Convercité, au montant de 44 265,38 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré de services professionnels pour procéder à un bilan de mi-parcours de l'actuel plan stratégique de l'arrondissement de Montréal-Nord 2010-2015-2020 et réactualiser le plan stratégique sur une nouvelle période de dix ans: 2015-2020- 2025.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Convercité, au montant de 44 265,38 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré de services professionnels pour procéder à un bilan de mi-parcours de l'actuel plan stratégique de l'arrondissement de Montréal-Nord 2010-2015-2020 et réactualiser le plan stratégique sur une nouvelle période de dix ans: 2015-2020- 2025, selon les termes de son offre de services ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1150630006

CA15 10 278

Octroyer à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), au montant de 7 425 \$, taxes en sus, un contrat de gré à gré de services professionnels d'accompagnement dans l'analyse des produits et services offerts par l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), au montant de 7 425 \$, taxes en sus, un contrat de gré à gré de services professionnels d'accompagnement dans l'analyse des produits et services offerts par l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à son offre de services ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1150630011

CA15 10 279

Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour la réalisation de projets issus du plan d'action coordination et gouvernance 2015-2016 de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier « Montréal-Nord en santé » pour la réalisation des projets prévus au plan d'action Coordination et gouvernance 2015-2016 de la RUI de Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTA1156324002

CA15 10 280

Accorder une contribution financière pour un montant maximal de 57 500 \$ à Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier 2015, pour une durée de six (6) mois et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière, pour un montant maximal de 57 500 \$, à Econord pour la réalisation du programme Éco-quartier 2015, pour une durée de six (6) mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer le dit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 NTA1156819012

CA15 10 281

Accorder, pour l'année 2015, une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous afin de poursuivre la mise en oeuvre du protocole de partenariat 2012-2015 intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et approuver le projet d'addenda à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2015, afin de poursuivre la mise en oeuvre du protocole de partenariat 2012-2015 intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 NTA1134988001

CA15 10 282

Annuler l'entente approuvée par la résolution CA15 10 244 et approuver le projet d'entente modifié.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit annulée l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier « Montréal-Nord en santé » (CA15 10 244) approuvée par le conseil d'arrondissement à la séance ordinaire tenue le 8 juin 2015 ;

ET QUE soit approuvé le projet d'entente modifié à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la table de quartier « Montréal-Nord en santé », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Adopté à l'unanimité.

20.08 NTA1154988005

CA15 10 283

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 30 100 \$ aux organismes suivants: 10 100 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Intervenant parc Saint-Laurent », 20 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme Centre des jeunes l'Escale)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à Café-Jeunesse multiculturel pour le projet « Travail de proximité » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 100 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Intervenant parc Saint-Laurent » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154988006

CA15 10 284

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au 188^e Groupe Scout Sainte-Colette de Montréal-Nord (scouts marins) pour supporter la tenue de la Fête nautique dans le cadre des célébrations du centenaire et permettre l'extension de l'exploitation d'activités nautiques sur ce même site.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ au 188^e Groupe Scout Sainte-Colette de Montréal-Nord (scouts marins) afin de supporter la tenue de la Fête nautique dans le cadre des célébrations du centenaire et permettre l'extension de l'exploitation d'activités nautiques sur ce même site ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 CTA1154201012

CA15 10 285

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Festival des boulettes » qui a eu lieu le 22 mai 2015 à la Place de l'Harmonie dans le cadre du Festival des arts de Montréal-Nord.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Festival des boulettes » qui a eu lieu le 22 mai 2015 à la Place de l'Harmonie ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 NTA1156145010

CA15 10 286

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour un projet spécial « Souligner le 30^e anniversaire de l'organisme ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour son projet spécial « Souligner le 30^e anniversaire de l'organisme » ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 NTA1156145011

CA15 10 287

Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord, qui a déposé une demande de subvention pour un projet spécial « Danse traditionnelle », qui s'est déroulé le 24 juin 2015 dans le stationnement de l'église Sainte-Colette.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Danse traditionnelle » qui s'est déroulé le 24 juin dans le stationnement de l'église Sainte-Colette ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 NTA1156145014

CA15 10 288

Approuver un projet d'entente de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC), pour une période d'une année avec une option de renouvellement pour une année additionnelle.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC), pour une période d'une année avec une option de renouvellement pour une année additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1151959002

CA15 10 289

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630009

CA15 10 290

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630010

CA15 10 291

Entériner la demande de subvention faite au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit entérinée la demande de subvention faite au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154201011

CA15 10 292

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période de juin 2015 à mai 2018, à l'organisme L'Accorderie de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2015 à mai 2018, à l'organisme L'Accorderie de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1156145013

CA15 10 293

Approuver les critères d'évaluation, le système de pondération ainsi que la composition du comité de sélection afin d'octroyer un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en oeuvre du plan d'action en médiation culturelle 2015 de l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et le système de pondération pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en oeuvre du plan d'action en médiation culturelle 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

1.	Compréhension du mandat	15 %
2.	Méthodologie et approche proposée	20 %
3.	Profil et expertise du chargé de projet	30 %
4.	Connaissance du milieu et des enjeux du secteur	30 %
5.	Conformité et qualité générale de l'offre	5 %
	Total	100 %

ET QUE soit approuvé un comité de sélection composé comme suit :

- Le comité de sélection sera constitué d'un minimum de trois (3) membres n'ayant aucun lien hiérarchique entre eux et choisis parmi les personnes assumant les postes suivants : chef de division, chef de section, autres cadres, de professionnel, une (1) personne d'un service ou d'un arrondissement autre que celui directement intéressé par le contrat ;
- Un minimum de deux (2) cadres doivent faire partie du comité.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1155922002

CA15 10 294

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h et recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h ;

ET QUE soit recommandé au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1140576012

CA15 10 295

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue 18 juin 2015, à 19 h ;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1140576013

CA15 10 296

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-5 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA09-10-0006-5 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue 18 juin 2015, à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-5 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la concordance avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1140576014

CA15 10 297

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'inclure des garanties financières.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA11-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'inclure des garanties financières a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'inclure des garanties financières.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1140576015

CA15 10 298

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h et adopter le Règlement RGCA13-10-0007-4 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA13-10-0007-4 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 18 juin 2015, à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA13-10-0007-4 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1140576016

CA15 10 299

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la démolition des bâtiments existants, un projet de résolution PP-023-1 modifiant la résolution PP-023 (CA15 10 214) afin de modifier certaines conditions.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la démolition des bâtiments existants, un projet de résolution PP-023-1 modifiant la résolution PP-023 (CA15 10 214) adoptée par le conseil d'arrondissement le 11 mai 2015 afin de modifier certaines conditions :

En remplaçant les paragraphes suivants :

« Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :

- La réalisation du projet de réaménagement en conformité avec le plan préparé par *GKC Architecte* en date du 30 janvier 2015 et accepté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- Nonobstant la condition énoncée plus haut, les modifications suivantes sont exigées :
 - Aménager 2 cases de stationnement pour personnes handicapées dans l'aire de stationnement du 5634, boulevard Henri-Bourassa ;

- Aménager une case de stationnement pour personnes handicapées dans le stationnement du 5626, boulevard Henri-Bourassa ;
- Aménager des cases de stationnement pour vélo réparties de la façon suivante :
 - 15 unités pour le 5634, boulevard Henri-Bourassa ;
 - 10 unités pour le 5600, boulevard Henri-Bourassa ;
 - 4 unités pour le 5626, boulevard Henri-Bourassa.
- Aménager un espace paysagé entre les deux entrées charretières des quais de chargement et de déchargement situés sur la rue Amos ;
- Aménager une bande d'isolement au pourtour du restaurant La belle Province (5626, boulevard Henri-Bourassa) ;
- Aménager un trottoir le long de la façade ouest du centre commercial ;
- Aménager l'entrée charretière située à la limite sud-ouest du bâtiment (entrée à partir de Amos, au coin du site du Canadian-Tire) ;
- Aménager des bandes d'isolement le long de l'allée de circulation en bordure du bâtiment du centre commercial ;
- Installer une clôture dissimulant les conteneurs à déchets donnant sur la rue d'Amos.
- Déposer une garantie d'exécution équivalente à 3% du coût des travaux ;
- Soumettre un Plan directeur d'affichage à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme. Le Plan directeur d'affichage sera applicable lors de toute demande de certificat d'autorisation d'affichage, de certificat d'autorisation d'usage et demande de construction ;
- L'échange de terrains est conditionnel à la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente autorisation ; »

Par les paragraphes suivants :

« Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes:

- La réalisation du projet de réaménagement en conformité avec le plan préparé par *GKC Architecte* en date du 30 janvier 2015;
- L'aménagement d'au moins 10 cases de stationnement pour personnes handicapées réparti entre les divers commerces et localisé le plus près possible de l'accès aux commerces;
- Aménager des unités de stationnement pour vélo réparties de la façon suivante :
 - 15 unités pour le 5634 boulevard Henri-Bourassa;
 - 10 unités : pour le 5600 boulevard Henri-Bourassa;
 - 4 unités : pour le 5626 boulevard Henri-Bourassa;
- Aménager une bande d'isolement au pourtour du restaurant situé au 5626 boulevard Henri-Bourassa;
- Aménager un corridor de circulation piétonne le long de la façade ouest du centre commercial;
- Installer une clôture dissimulant les conteneurs à déchets donnant sur la rue Amos;
- Soumettre un Plan directeur d'affichage à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme. Le Plan directeur d'affichage sera applicable lors de toute demande de certificat d'autorisation d'affichage, de certificat d'autorisation d'usage et demande de construction;
- Déposer une garantie d'exécution équivalente à 50 000 \$ (soit environ 1000 \$ par arbres à planter dans le cadre du plan de verdissement) répartie comme suit : soit 40 000 \$ à la charge de Landmark et 10 000 \$ à la charge de Développements industriels et commerciaux de Montréal. La garantie doit être conforme aux exigences de la DAUSE;
- L'échange de terrains est conditionnel à la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente autorisation;
- Les travaux concernant l'aménagement de la nouvelle aire de stationnement sur le lot 2 602 915 du cadastre du Québec et le réaménagement des aires de stationnement situées sur les lots 1 094 256, 1 094 267 et 1 094 268 du cadastre du Québec , exigés par la présente résolution doivent être débutés dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet; »

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1155995002

CA15 10 300

Accorder, dans le cadre des Olympiades des aînés 2015 organisées par le Centre des jeunes l'Escale et du Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord organisé par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des Olympiades des aînés 2015 organisés par le Centre des jeunes l'Escale, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre des Olympiades des aînés organisés par le Centre des jeunes l'Escale au parc Gouin qui aura lieu le 20 août de 9 h à 20 h 30, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 9 h et 18 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour des brûleurs et possiblement un BBQ.

Dans le cadre du Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord organisé par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal au parc Ottawa qui aura lieu les 22 et 23 août de 10 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 9 h et 18 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux, de décorations ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente d'oeuvre d'art par les artistes participants.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1156450004

CA15 10 301

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition et la construction de deux bâtiments unifamiliaux jumelés pour le 10881 et 10885, avenue Audoin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction de deux bâtiments unifamiliaux jumelés le tout en conformité avec les plans préparés par Stéphane Miron, architecte et datés du 15 mai 2015, le tout conditionnel au dépôt d'une garantie d'exécution conforme aux exigences de la DAUSE représentant 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 5 326 322 et 5 326 323 du cadastre du Québec soit le 10881 et 10885, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1152577050

CA15 10 302

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement du revêtement extérieur et la modification des toits pour le 6375, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient acceptés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale le remplacement du revêtement extérieur et la modification des pentes des toits ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 797 du cadastre du Québec, soit le 6375, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1152577051

CA15 10 303

Nommer M. Pierre Goyer à titre de chef de division - urbanisme, permis et inspection à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, groupe de traitement FM08, en période d'essai de 12 mois à compter du 15 juin 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommé M. Pierre Goyer, matricule 100064650, à titre de chef de division - urbanisme, permis et inspection à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 210110 - Poste : 62990), groupe de traitement FM08, en période d'essai de 12 mois à compter du 15 juin 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 NTA1150630007

CA15 10 304

Nommer Mme Stéphanie Lavigne à titre de conseillère en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, groupe de traitement 002, en période d'essai de 24 semaines à compter du 6 juillet 2015, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Stéphanie Lavigne, matricule : 100014290, à titre de conseillère en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 402860 - Poste: 62984) groupe de traitement 002, en période d'essai de 24 semaines à compter du 6 juillet 2015, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 NTA1151959003

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 30, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Impact du PPU Pie-IX sur les propriétaires du secteur touché
Taxes municipales – Perception à l'avance et étalement des versements

Intervention de M. Hugues Chantal
Intervention de M. Gilles Deguire

M. Manuel Ponte

Dommages résultants de la circulation lourde sur le boulevard Léger
Réparation de la chaussée face à la résidence du citoyen

Intervention de Mme Chantal Rossi
Intervention de M. Alain Legault

Mme Hélène Bissonnette

Item 40.01 de l'ordre du jour – PPU Pie-IX – Procédure de contestation et pérennité du parc Tardif
Dépôt de documents

Intervention de M. Hugues Chantal
Intervention de Mme Rachel Laperrière
Intervention de M. Jean-Marc Gibeau

M. Georges

Règles d'octroi des subventions aux organismes oeuvrant dans l'arrondissement
Rôle des agents de stationnement lors du déneigement

Intervention de M. Claudel Toussaint
Intervention de M. Alain Legault

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 août 2015.